

Arrêté n° 106 / MA/SG/DGPAF/DPVC/2004 Portant création de deux nouveaux points d'appui au centre national de lutte antiacridienne (CNLA)

Article 1^{er} : Il est créé deux nouveaux points d'appui au Centre National de lutte Antiacridienne (CNLA) dans les Régions du Kanem et du Borkou-Ennedu-Tibesti.

Article 2 : Les points d'appui sont basés respectivement à SALAL (Département du Barh-EI-Gazel) et à KALAIT (Département de l'Ennedi Ouest)

Article 3 : Ces nouveaux points d'appui viennent renforcer celui de FADA déjà créé par Arrête N° 012 /DG /DPVC/2003 du 25 Mars 2003.

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet à partir de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à N'Djamena, le 29 Novembre 2004

PASCAL YOADIMNADJI